MS21

MOUVEMENT POUR UN SOCIALISME DU 21e SIÈCLE



Non à la réforme du code du travail ! Non à la loi El Khomri

Cette loi résulte d'une recommandation de la Commission européenne assortie en cas de refus de la menace d'une amende de 10 milliards d'euros ! En voici quelques extraits montrant avec quel enthousiasme la Commission européenne, aidée du gouvernement Hollande-Valls, s'emploie à liquider le droit du travail français :

- « *Les réformes récentes (qui) ont commencé à s'attaquer aux rigidités de la procédure de licenciement pour les contrats à durée indéterminée et à en réduire la complexité et les incertitudes* »,
- « *Le coût du travail reste élevé (…) Le salaire minimum devrait évoluer d'une manière plus propice à la compétitivité* »,
- Il serait souhaitable de « *déroger aux accords de branches par des accords d'entreprises…* ».

Avec cette loi, le gouvernement Hollande-Valls participe à la disparition des protections sociales :

Les prétextes avancés : selon Manuel Valls, réformer le marché du travail c'est : « *relancer le dialogue social au plus près de l'entreprise, aider les femmes, les précaires et les jeunes à rentrer sur le marché du travail* » (France 2), « *c'est favoriser l'embauche en CDI* » (Myriam El Khomri sur TF1).

La réalité : la soumission aux contraintes de l'Union européenne (UE) et ses conséquences :

- La discipline budgétaire européenne impose des sanctions sous forme d'amende à un pays qui ne respecte pas les critères de Maastricht, entre autres un déficit intérieur inférieur à 3% du PIB. C'est le cas de la France et de quatre autres pays (Portugal, Italie, Bulgarie et Croatie)* qui subissent donc une "procédure pour déficit excessif". Le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG), adopté par Nicolas Sarkozy, confirmé par François Hollande au lendemain de son élection soumet les pays de la zone euro à une discipline budgétaire drastique. C'est la fameuse «règle d'or» qui limite le déficit structurel des États à 0,5% (et non plus 3%) et autorise un endettement public de 60% du PIB maximum, sans fournir aucun moyen pour développer l'économie européenne et combattre le chômage.

* http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-16-334_fr.htm

les femmes, les précaires et les jeunes à rentrer

* http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-16-334_fr.htm



- Ne pas obtempérer expose les États à des sanctions financières de 0,2 à 0,5% de leur PIB. Pour la France, cela pourrait atteindre 10 milliards d'euros. Le Pacte de responsabilité et la loi Macron ont été les premières réponses aux recommandations de la Commission européenne et la réforme du marché du travail s'inscrit dans cette logique. On peut le vérifier : les grandes lignes de la loi Travail suivent en tous points les recommandations de Bruxelles.

Cette loi est une des nombreuses conséquences de l'abandon de notre souveraineté nationale et populaire. Pour l'Union européenne, outil mis en place par le patronat, les salariés en France gagnent trop bien leur vie : « *La récente modération salariale, dans un contexte de chômage élevé, demeure insuffisante compte tenu du ralentissement de la croissance de la productivité* ». C'est mot pour mot ce que répètent le gouvernement et le MEDEF… La Loi Travail n'est qu'une déclinaison stricte et parfaite des injonctions décidées par la Commission européenne.

Refuser la loi El Khomri n'est pas suffisant.

Il faut aller au-delà et rompre avec les Traités européens et la logique néolibérale de l'Union européenne, sources d'austérité et de chômage.

Cette exigence doit être portée par les citoyens, les responsables syndicaux et politiques engagés contre la Loi Travail.

Il est indispensable de retrouver une souveraineté nationale et populaire pour contrecarrer ces politiques destructrices de notre modèle social, au seul profit d'une oligarchie financière.

En 2005, les Français avaient voté contre le projet de Traité constitutionnel européen (TCE), ils avaient raison.

Ne pas jeter sur la voie publique

MS21 Siège social : 24, Le Coteau de la Ravinière, 95520 Osny http://ms21.over-blog.com/

Bulletin d'adhésion

NOM (en capitales) : _____ PRENOM : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Adresse électronique : _____

J'adhère à la Charte du MS21 et à l'association ou je fais un don (rayer la mention inutile) et verse pour l'année civile la somme de _____

Cotisation en fonction de vos revenus avec un minimum de 15 euros (étudiants et minima sociaux), ou don sans adhésion à envoyer par chèque à MS21, 71 Vallon Chaumery, 13011 Marseille.